



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

Analyse des réponses d'Etats membres et d'organisations non – gouvernementales au livre vert de la Commission européenne sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche

établi par

Gilles DARGNIES

inspecteur général de l'agriculture

Philippe FERLIN

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts

Louis-Pierre BALAY

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts,
coordonnateur

Septembre 2010

CGAAER n°10139-1

Sommaire

Résumé.....	3
1. Introduction.....	4
2. Les objectifs de la Politique Commune de la Pêche.....	5
3. Cadre de gestion.....	8
3.1. environnement.....	8
3.2. gouvernance.....	8
3.3. volet externe.....	10
3.4. pêche côtière – pêche artisanale.....	12
3.5. volet humain et social.....	15
3.6. aquaculture.....	15
4. Les outils de gestion.....	17
4.1. capacité des flottes de pêche.....	17
4.2. droits à produire.....	18
4.3. gestion des rejets.....	20
4.4. commerce et marchés.....	21
4.5. outils d'accompagnement.....	23
5. Contrôle.....	24
6. Amélioration des connaissances scientifiques.....	26
Conclusion.....	27
Annexe 1 : Lettre de mission.....	29
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	30
Annexe 3 : Liste des textes de référence.....	31

Résumé

Mots clés : réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) ; livre vert de la Commission ; réponses d'Etats membres et d'ONG

La Commission européenne a rendu public, le 22 avril 2009, son livre vert qui présentait à la fois des critiques au regard de l'actuelle Politique Commune de la Pêche (PCP) et des questions sur les principales orientations à retenir pour en préparer la réforme, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2013. La Commission invitait à participer à un large débat et a reçu de nombreuses contributions d'Etats, membres de l'U.E. ou partageant les mêmes mers, de collectivités décentralisées et d'organisations non-gouvernementales.

Par lettre en date du 10 mai 2010, le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture a demandé au CGAAER de procéder à l'analyse des contributions d'Etats jouant un rôle important dans les pêches européennes et de certaines organisations non-gouvernementales. La mission s'est donc attachée à analyser les contributions :

- des pays suivants : Allemagne, Danemark, Espagne, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède,
- et des ONGs Greenpeace et WWF.

Les analyses sont résumées sous les têtes de chapitre suivantes :

- objectifs de la PCP,
- cadre de gestion de cette politique,
- outils de gestion de cette politique,
- contrôle des pêches,
- amélioration des connaissances.

D'une manière générale, les contributions de la majorité des Etats sont convergentes sur plusieurs orientations générales tels les objectifs, la gouvernance, l'environnement, la stabilité relative ou la gestion des quotas. Les positions exprimées divergent cependant sur les moyens d'accompagnement financier, les pays du nord étant globalement favorables à des engagements ciblés et limités dans le temps.

1. Introduction

La Commission européenne a rendu public, le 22 avril 2009, son livre vert qui présentait à la fois des critiques au regard de l'actuelle Politique Commune de la Pêche (PCP) et des questions sur les principales orientations à retenir pour en préparer la réforme, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2013. La Commission a ainsi ouvert un large débat et a reçu plusieurs centaines de contributions émanant d' Etats, membres de l'U.E. ou partageant les mêmes mers, de collectivités décentralisées, de groupements professionnels, d'organisations non-gouvernementales et de particuliers.

La France a adressé sa contribution, établie à la suite des Assises de la Pêche, au début de l'année 2010.

Par lettre en date du 10 mai 2010, le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture a demandé au CGAAER de procéder à l'analyse des contributions d'Etats jouant un rôle important dans les pêches européennes et de certaines organisations non-gouvernementales. La mission s'est donc attachée, de juin à septembre 2010, à analyser les contributions :

- des pays suivants : Allemagne, Danemark, Espagne, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède,
- et des ONGs Greenpeace et WWF.

L'absence de réponse de l'Italie sur le site de la Commission n'a pas permis d'analyser les propositions avancées par ce pays,

Les analyses sont résumées sous les têtes de chapitre suivantes :

- les objectifs de la PCP,
- le cadre de gestion de cette politique comprenant les thématiques « environnement », « gouvernance », « volet externe », « pêche côtière ou artisanale », « volet social et humain », « aquaculture »,
- les outils de gestion de cette politique regroupés sous les rubriques « capacité », « droits à produire », gestion des rejets », « commerce et marchés », « outils d'accompagnement »,
- le contrôle des pêches, évoqué par plusieurs réponses,
- l'amélioration des connaissances scientifiques.

2. Les objectifs de la Politique Commune de la Pêche

Allemagne

Développer une pêche responsable et durable par des mesures ciblées. L'objectif du rendement maximum durable (R.M.D. Ou maximum sustainable yield, MSY) doit être affirmé dans le cadre d'une approche écosystémique, et doit donc être développé pour les pêches multispécifiques. Intégrer la PCP dans la directive-cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

Danemark

Respecter les 3 piliers du développement durable (économie, environnement & social), qui sont interdépendants, sans en privilégier l'un d'entre eux, mais sans mention explicite de la contribution des produits de la pêche à une alimentation saine, équilibrée. Intégrer la PCP dans une politique maritime plus large, par référence à la Politique Maritime Intégrée de l'UE.

Espagne

Développer une pêche responsable et durable qui assure un niveau de revenu correct aux pêcheurs, qui maintient des postes de travail et des emplois à terre et en mer et qui fixe la population des régions côtière dépendantes de la pêche. L'objectif du MSY doit être affirmé ; mais il faut y aller progressivement et ne pas le prendre comme base avant 2015. Intégrer la PCP dans la Politique Maritime Intégrée de l'UE.

Irlande

Intégration de la PCP dans une approche globale de la politique marine, au niveau européen, tenant en compte les effets d'éventuels changements du NAD (North Atlantic Drift) sur le littoral des pays membres.

Norvège

Ils doivent être clairement hiérarchisés : en premier lieu, la durabilité écologique, même si ce n'est pas un concept bien défini. La capacité de la pêche à créer des emplois doit faire l'objet de modestie (« decent amount of sobriety »), illustrée par un graphique présentant l'évolution, sur près de 60 ans, des nombres d'emplois et de navires.

Le « Norwegian Marine Resource Act », entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, précise les domaines (environnement, allocation et optimisation des ressources, techniques et engins, aspects culturels) qui doivent faire l'objet d'évaluation avant l'instauration de nouvelles mesures

Pays-Bas

Développer un usage du capital écologique, faire jouer un rôle accru au marché, et aligner la prise de décision sur des objectifs à long terme..

Meilleure coopération entre professionnel et scientifiques, pour développer une activité basée sur la connaissance partagée.

Pologne

Développer une pêche responsable et durable qui assure la durabilité des ressources, en donnant la priorité aux objectifs écologiques

Intégrer la PCP dans Stratégie Marine de l'UE (Directive 2008/56 « stratégie pour le milieu marin »)

Portugal

Maintenir les trois dimensions environnementales, économiques et sociales à part égale dans la PCP.

Veiller à ce que l'Intégration de la PCP dans la Politique Maritime Intégrée de l'UE, n'en diminue pas sa portée.

Royaume Uni

Il s'agit à la fois d'optimiser la richesse produite par l'exploitation des ressources vivantes dans les limites d'un bon état environnemental, de protéger les « small scale fishing fleets » et d'éviter de subventionner des segments d'activités fondamentalement non –économiques.

La PCP doit s'inscrire dans une politique marine environnementale plus large répondant aux engagements souscrits aux niveaux international et de l'UE : politique maritime européenne, planification spatiale, directive – cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

Suède

Le document met en avant l'objectif de fournir une nourriture abondante et saine et donc la nécessité d'une gestion durable, à long terme, de tous les stocks dans une approche écosystémique. Les usages récréatifs sont également soulignés.

Greenpeace

Plutôt que de promouvoir une augmentation de la consommation de poisson, maintenant ou dans l'avenir, l'Union européenne devrait se fixer comme principal objectif la réalisation d'écosystèmes marins ainsi que de stocks de poissons sains et durables, ces derniers formant une part importante de la biodiversité marine.

WWF

L'association formule l'espoir que les pêcheries européennes puissent atteindre le niveau du développement durable et responsable basé sur des écosystèmes marins sains.

D'une manière générale, les Etats et les ONGs placent dans leurs objectifs, sous divers termes, l'exercice d'une pêche responsable et durable ainsi que le respect des écosystèmes.

Plusieurs d'entre eux ont intégré l'influence de la DCSMM sur la PCP et souhaitent replacer celle-ci dans un cadre plus large (Politique Maritime Intégrée de l'U.E.).

La protection des pêcheries ou communautés côtières est également mentionnée, ainsi que quelques aspects, tels le rôle du marché, l'absence de concours aux activités non rentables.

La Suède se démarque, seule à placer en exergue la fourniture d'une nourriture saine et abondante.

3. Cadre de gestion

3.1. environnement

Allemagne

Encourager les méthodes de pêche compatibles avec la protection des écosystèmes et assurer la protection des stocks de juvéniles

Danemark

Dans le concret, renvoi au rôle important que peuvent jouer les RAC (Regional Advisory Councils) / CCR (Conseils Consultatifs Régionaux).

Pays-Bas

Prendre en compte le changement climatique, la biodiversité et l'utilisation de l'espace. Développer l'approche écosystémique

Intégrer la PCP et les autres politiques marines et notamment celle des aires marines protégées (A.M.P.) .

Royaume Uni

Sans fournir de grandes précisions, le document revient en permanence sur la dimension environnementale, dont le bon état environnemental de la DCSMM, auquel doit concourir une PCP réformée.

Il signale en particulier l'attention qui doit être portée à la gestion des pêcheries pouvant impacter les écosystèmes sensibles au changement climatique.

Suède

Elle ne développe pas de propositions particulières en dehors du respect des écosystèmes et de l'approche éco – systémique.

Greenpeace

Affirmation du principe que les stocks de poissons devraient être régulés sur les bases de l'article 192 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est à dire comme une partie intégrante de la politique européenne de l'environnement.

WWF

Etablissement de plans de gouvernance à long terme (LTMP) basés sur les écosystèmes par tous les Etats membres d'ici 2015.

D'une manière générale, les contributions privilégient la recherche d'un bon état environnemental, le respect de la biodiversité et appellent l'attention sur la gestion des pêcheries sensibles au changement climatique.

Les Pays-Bas soulignent la nécessité d'intégrer la PCP à celle de création d'aires marines protégées.

3.2. gouvernance

Allemagne

Au Conseil et au Parlement (suivant le traité de Lisbonne) les orientations stratégiques, aux Comités de gestion et de réglementation la mise en œuvre de ces orientations. Les RAC (Regional Advisory Councils ou CCR : Conseils Consultatifs Régionaux) doivent être renforcés en apportant leurs avis aux Etats, devenant éventuellement sources de proposition pour des mesures techniques mieux adaptées au niveau régional, mais en laissant la décision finale au niveau communautaire.

Danemark

Au Conseil et au Parlement les orientations stratégiques, aux Comités de gestion et de réglementation la mise en œuvre de ces orientations. Les CCR doivent demeurer strictement consultatifs. Le document insiste tout particulièrement sur le développement de « la coopération régionale entre les Etats membres » en tant que niveau d'adaptation et de mise en œuvre de la politique des pêches et notamment des mesures techniques.

Espagne

Au Conseil et au Parlement les orientations stratégiques, aux Comités de gestion et de réglementation la mise en œuvre de ces orientations. Les CCR doivent demeurer strictement consultatifs en devenant éventuellement sources de proposition, mais en laissant la décision finale au niveau communautaire. D'autre part, il faut éviter les duplications de consultation comme celles des CCR et du CCPA (Comité Consultatif de la Pêche et de l'Aquaculture).

Irlande

Au niveau communautaire, mise en place urgente d'une coordination opérationnelle, bénéficiant de crédits substantiels, au moyen d'une agence permettant d'évaluer et de compenser en temps utile les variations du NAD (North atlantic drift).

Rôle simplement consultatif pour les CCR, en évitant la mise en place de systèmes bureaucratiques accrus.

Affirmation du rôle des Etats membres pour la mise en œuvre au quotidien des mesures-cadres arrêtées par le Conseil et le Parlement européens.

Norvège

Une bonne gouvernance requiert une chaîne claire de responsabilité, une prise de décision immédiate et des plans de gestion à long terme permettant d'éliminer des décisions de circonstances. NO se félicite du succès des plans cabillaud et hareng.

Une évaluation de ces plans de gestion par le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer), assortie de transparence et d'absence de demandes reconventionnelles, assurerait sécurité et durabilité.

La décentralisation (déconcentration ?) des décisions d'application est jugée favorablement.

Le caractère aléatoire de la pêche demande une association équitable avec les acteurs économiques du secteur permettant d'améliorer sa conformité (compliance) et, à terme, d'internaliser les coûts d'un usage durable de la ressource.

Pays-Bas

Au niveau communautaire les principes généraux, le cadre et les objectifs à long terme. La gestion annuelle doit s'effectuer au niveau régional, par concertation entre Etats, organisations professionnelles, ONGs et chercheurs. Ces plans annuels doivent être approuvés en Conseil des Ministres. Dans ce cadre les CCR doivent être renforcés.

La cogestion (notamment des quotas) entre administration et pêcheurs est affirmée comme principe de base.

Pologne

Au Conseil et au Parlement les orientations stratégiques, aux Comités de gestion et de réglementation la mise en œuvre de ces orientations. Les RAC / CCR doivent devenir sources de proposition, en liaison avec les gouvernements et les organisations professionnelles pour une prise de décision à Bruxelles (principe de bottom-up)

Portugal

Au Conseil et au Parlement les orientations stratégiques, mais une gestion régionalisée, avec délégation de compétence aux Etats membres. Les CCR doivent être renforcés avec une présence accrue de la communauté scientifique.

Royaume Uni

Une approche régionalisée, associant les pays-tiers (exemple cité de la Norvège) doit être l'une des priorités d'une PCP réformée ; le document présente un schéma décrivant les rôles respectifs que pourraient jouer les instances européennes et les Etats membres associés en groupes régionaux.

A noter la proposition de demander à la profession de prendre en charge une part des coûts de gestion du secteur moyennant, en contrepartie, son association aux processus décisionnels et des assurances concernant l'accès.

Suède

Prenant acte de la co-décision, qui complexifie les processus, SW souhaite que Conseil et Parlement concentrent leurs actions sur les objectifs stratégiques à long terme, les décisions « fondamentales » et normatives ; leur mise en œuvre serait déléguée, selon le cas, à la Commission dans le cadre de la comitologie, aux EM, voire aux parties prenantes.

La Suède préconise une « surveillance » (monitoring) et une évaluation des processus décisionnels.

Greenpeace

Les pêcheurs devraient être tenus responsables de leurs actions (bonnes ou mauvaises). Une bonne gouvernance et une résolution de pêcher de façon responsable demandent que l'Union européenne pratique davantage le changement de « la charge de la preuve ».

WWF

La réglementation européenne devra procurer un cadre de standardisation en établissant des critères minimaux à atteindre par tous les plans des pays membres, ceux-ci faisant une plus large place aux entreprises et autres partenaires concernés.

Les contributions des Etats précisent trois points :

- ***au Conseil et au Parlement les rôles d'orientation stratégique, de vision à long terme,***
- ***aux Etats membres la mise en oeuvre des décisions dans le cadre d'une coopération associant, en tant que de besoin, les pays- tiers ; cette mise en œuvre pourrait faire l'objet d'une délégation encadrée par la comitologie***
- des RAC / CCR demeurant consultatifs selon la majorité des opinions exprimées, même si certains veulent voir leurs rôle et moyens renforcés.

3.3. volet externe

Allemagne

L'Allemagne souhaite que l'UE affirme une présence plus forte au sein des organisations internationales et favorise un renforcement des Organisations Régionales des Pêches (ORPs). Ces dernières doivent être associées aux accords de coopération impliquant notamment des redevances payées par l'UE.

Les contreparties financières aux PVD doivent être orientées vers le renforcement de capacités scientifiques, le développement de l'économie locale, l'amélioration des systèmes de contrôle. L'UE doit aussi aider ces pays à renforcer leurs bases législatives en matière de gestion des pêches. Le transfert de navires de l'UE vers les PVD doit se faire en fonction des besoins réels de ces pays et non des nécessités de sorties de flotte de l'UE. L'UE doit aussi apporter une aide au développement de la petite pêche, par le développement des OP, l'introduction de standards et de la certification.

Espagne

L'Espagne souhaite que l'UE maintienne une présence forte au sein des ORPs, avec la mise en place d'un Comité scientifique européen, et continue à nouer des accords de partenariat, soit au niveau bilatéral, soit même à un niveau multilatéral.

Orientation des contreparties financières vers le renforcement de capacités scientifiques, le développement de l'économie locale, l'amélioration des systèmes de contrôle.

Enfin, elle souhaite que l'on puisse de nouveau effectuer des sorties de flotte vers les pays tiers pour les aider à moderniser leurs navires sans augmentation des capacités.

Irlande

Il constitue pour les irlandais une part importante du paysage de la pêche dans l'Union Européenne, tant pour les accords avec les Pays du Nord que pour ceux concernant les Pays du Sud. L'Irlande souhaite qu'une considération plus importante soit accordée de ce point de vue, par la Commission européenne aux Pays du Nord, comme la Norvège par exemple, dans un esprit de meilleur équilibre entre les bénéfices et les charges en découlant pour les Etats membres.

Pays-Bas

Les Pays-Bas souhaitent que l'UE aligne ses objectifs en matière externe sur les principes du développement durable. Elle doit continuer à nouer des accords de partenariat, en veillant à mieux prendre en compte les stratégies de sécurité alimentaire des pays tiers, la préservation des stocks et le développement de l'emploi local .

Orientation des contreparties financières vers le renforcement de capacités scientifiques et de gestion, le développement de l'économie locale et notamment de l'industrie des pêches, l'amélioration des systèmes de contrôle.

Enfin, ils souhaitent que l'on puisse évaluer les accords de partenariat

Pologne

La Pologne souhaite que l'UE maintienne une présence forte au sein des ORPs et continue à nouer des accords de partenariat au niveau bilatéral, afin d'assurer d'une part un apport suffisant de produits de la mer vers l'Europe, et d'autre part de s'assurer que les règles de gestion sont semblables à celles mise en place en Europe.

Enfin, elle souhaite avoir un meilleur accès de ses flottes dans le cadre des contrats avec le pays tiers

Portugal

La présence des flottes communautaires dans les eaux internationales et des pays tiers doit être maintenue. Il faut améliorer le cadre juridique et accroître la recherche scientifique pour augmenter la quantité et la variété des produits, et assurer le développement économique et social de ces pays .

Royaume Uni

Le Royaume Uni émet la proposition d'un travail conjoint des DG pour coordonner une politique vis-à-vis des PVD ayant pour priorité la promotion d'une gouvernance effective des pêcheries « across the globe » en relation avec la sécurité alimentaire de l'UE, premier importateur mondial. Il accorde une mention particulière aux pays ACP.

Suède

La Suède reconnaît à l'UE, acteur majeur au plan international, la responsabilité particulière de promouvoir une pêche responsable dans le cadre de coopérations : ceci implique une cohérence et un comportement identique pour les navires pêchant à l'intérieur ou en dehors des eaux de l'UE. Ainsi, la gestion des ORPs doit être rapidement évaluée avec soin en raison de leurs résultats contrastés.

La contribution financière des armateurs aux accords de pêche doit être augmentée rapidement, permettant d'arrêter les concours de l'UE (« phasing out »).

Greenpeace

L'Union européenne devrait faire en sorte que ses flottes externes respectent les mêmes réglementations et comportements que ses flottes domestiques et que les produits de la pêche importés respectent les mêmes standards environnementaux et sociaux que la production domestique.

WWF

Il n'y a aucune raison pour que le volet externe réponde à des objectifs différents de l'objectif majeur de la politique commune des pêches :

- promouvoir des pêcheries responsables et durables.
- importance d'affermir le rôle de l'Union européenne sur la scène internationale,

à travers notamment les organisations régionales des pêches des Nations Unies et de la FAO, afin de promouvoir une meilleure gouvernance globale.

D'une manière générale, les Etats membres reconnaissent à l'U.E. une responsabilité particulière dans la promotion d'une meilleure gouvernance des pêcheries concernées par les accords de coopération et prônent un renforcement des ORPs, assorti, pour certaines contributions, d'une évaluation des accords de pêche ou des ORPs. L'U.E. doit contribuer au développement durable par la préservation des stocks et le développement de l'économie locale.

Les contreparties financières doivent donc privilégier le renforcement des capacités scientifiques, de l'emploi local et du contrôle. Selon l'Allemagne, les navires européens transférés doivent être adaptés aux besoins réels des pays destinataires.

Le Royaume Uni et la Suède insistent sur la nécessaire disparition, à terme, du financement public des accords.

Les ONGs demandent que les navires européens adoptent un comportement identique, qu'ils pêchent dans les eaux communautaires ou à l'extérieur de celles-ci, et se montrent favorables à une présence de l'U.E. dans les pays tiers afin de favoriser une meilleure gouvernance globale.

3.4. pêche côtière – pêche artisanale

Allemagne

L'Allemagne n'estime pas nécessaire qu'un régime différencié soit établi pour les flottes côtières et artisanales. Elle souhaite cependant que la mise en application des règles communautaires pour ce segment prenne en compte les particularités nationales et régionales selon les règles actuelles, que des mesures simplifiées soient mises en place, tout en ne dispensant pas les armateurs concernés de leurs obligations entrepreneuriales, en veillant notamment à accroître leur compétitivité .

Danemark

Il attache une grande importance aux « small-scale coastal fleets », considère que leur administration ressortit à la compétence des EM et que l'UE ne peut définir « de manière compréhensible » ce type de pêcheries.

Espagne

L'Espagne estime essentiel qu'un régime différencié soit établi pour les flottes côtières et artisanales. Elle souhaite que la définition de ce segment prenne en compte les particularités nationales et régionales.

Elle insiste aussi sur une réflexion plus approfondie pour les stocks exploités aussi bien par la pêche côtière que par la pêche hauturière.

Irlande

Opposition marquée à tout système qui conduirait à l'élimination de la pêche côtière/artisanale, en favorisant la concentration de la propriété des navires dans quelques sociétés multinationales, au moyen d'une privatisation directe ou indirecte de la « ressource publique nationale » que constituent les quotas de pêche.

Norvège

La Norvège, tout en reconnaissant l'intérêt de sécuriser les pêcheries côtières, n'en considère pas moins qu'elles doivent être rentables pour survivre. Un régime d'aide transitoire est possible, dans le respect des quotas et l'abandon progressif de dérogations car ces pêcheries bénéficient également des progrès techniques. Un régime d'accès exclusif des « small scale fleets » aux 12 milles nautiques mérite d'être étudié pour des raisons écologiques et pratiques.

On peut donc y admettre des quotas – plafonds, leur réduction, une limitation de la transférabilité des quotas, des plans de sortie ciblés et une opportunité de leur octroyer des quotas spécifiques. Cependant, il est irréaliste de faire dépendre l'avenir des communautés côtières, qui relève de programmes et d'approches intégrées, des seules « small-scale fisheries ».

Pays-Bas

Les Pays-Bas estiment qu'un régime différencié pour les flottes côtières et artisanales n'a pas lieu d'être : si un navire de petite taille a moins d'impact sur l'environnement qu'un grand navire, l'impact de tous les navires de cette taille est loin d'être négligeable. En revanche la possibilité d'exceptions pour ce segment, prenant en compte les particularités nationales et régionales dans le cadre d'une gouvernance plus régionalisée est acceptée .

La priorité des soutiens financiers pour ce segment n'a pas lieu d'être, d'autres dispositifs européens (FEDER) pouvant être utilisés pour maintenir des emplois et des populations dans les zones littorales

Pologne

La Pologne estime normal qu'un régime différencié soit établi pour les flottes côtières et artisanales. La définition de cette pêcherie est celle de navires de moins de 8 m (?) et sortant moins de 24 heures.

Elle souhaite que la gestion de ce segment prenne en compte les particularités nationales et régionales et se fasse donc au niveau des CCR.

Portugal

Il est estimé essentiel qu'un régime différencié soit établi pour les flottes côtières et artisanales, qui constituent un maillon indispensable pour le développement local. Le régime d'accès aux 12 milles doit être maintenu. Il sera nécessaire d'établir des critères objectifs et communs pour la différenciation des flottes.

Royaume Uni

Sans s'engager dans la définition de ce type de pêche, le Royaume-Uni reconnaît qu'une approche sociale peut être pertinente pendant une période transitoire, tout en posant le principe que tous les segments de flotte doivent parvenir à la viabilité économique à partir du marché.

Les modalités actuelles d'accès à la bande des 12 milles nautiques sont considérées comme satisfaisantes, l'intervention des instances européennes dans la protection de l'environnement marin de cette zone jugée disproportionnée.

Suède

Si la Suède accorde de l'importance aux « small scale coastal fisheries », elle n'en considère pas moins que celles-ci sont très différentes d'un pays à l'autre et que les objectifs qui leur seront assignés ne sauraient déroger au principe de pêcheries écologiquement durables. Elle s'interroge par ailleurs sur le maintien de la stabilité relative pour les pêches en zone côtière (« fishing in coastal zone »).

Greenpeace

Prédilection pour la pêche côtière et artisanale et souhait d'une transformation substantielle de l'actuelle flotte européenne de navires de pêche dans ce sens.

WWF

Compréhension des raisons de la Commission pour prendre en compte cet aspect. Mais nombreuses réserves et manque de conviction à ce sujet. Nécessité de poursuivre l'objectif principal des plans de gestion à long terme à tous les niveaux de taille des pêcheries : grandes, moyennes ou petites flottes.

La plupart des Etats se montre favorable à un régime différencié, motivé, pour certains d'entre eux, par l'impossibilité de définir au niveau européen ce type de pêche. L'Allemagne et les Pays-Bas, bien que se montrant défavorables à un double régime, reconnaissent la nécessité de prendre en compte les particularités nationales ou régionales.

Il faut toutefois signaler la multiplicité des locutions employées, qui traduit l'interprétation variable du concept de pêche côtière, déjà rencontrée dans le texte du livre vert qui citait soit les flottes, soit les pêcheries, soit les communautés côtières.

Greenpeace se positionne clairement en faveur d'une évolution de la flotte européenne privilégiant le segment des flottilles côtières et artisanales,

3.5. volet humain et social

Espagne

Pas de chapitre particulier, mais des considérations d'aménagement du territoire (« pêche côtière », aquaculture).

Irlande

Plaidoyer pour le maintien des petites entreprises de pêche, en raison notamment de leur importance humaine et sociale dans les multiples zones côtières d'Irlande, particulièrement dans les parties moins développées du Nord Ouest et du Sud Ouest du pays.

Pays-Bas

Pas de chapitre particulier, mais une remarque sur l'intérêt de voir les pêcheurs les moins efficaces quitter le métier, du fait d'une diminution des aides directes, comme en Norvège, Islande.

Pologne

Pas de chapitre particulier. En revanche il est affirmé que la PCP doit d'abord regarder le volet environnemental avant de s'occuper des aspects socio-économiques

Portugal

Pas de chapitre particulier, sauf mention de l'importance à accorder à cette dimension autant qu'à celles environnementale et économique.

Royaume Uni

Ces aspects sont essentiellement évoqués sous l'angle des pêches côtières.

Greenpeace

Pas de chapitre particulier mais aspects directement liés au point 2-4, à condition que ces aspects ne contrecarrent pas la durabilité écologique, objectif premier et central.

WWF

Pas de chapitre particulier. Reconnaissance de la nécessité d'une approche flexible de ces questions selon les états membres concernés.

A l'exception du Portugal, les réponses de Etats lient en général le volet humain aux pêcheries côtières ou à des considérations d'aménagement du territoire. Certaines contributions émettent l'idée de plans de sortie de flotte ciblés.

3.6. aquaculture

Allemagne

Le développement de l'activité doit être laissé aux Etats membres, car ce n'est pas une ressource commune. Ce développement devra s'effectuer en étant compatible avec la protection de l'environnement, mais il est aussi nécessaire de libérer ce secteur en simplifiant toutes les réglementations qui se sont accumulées et bloquent son expansion .

Espagne

Elle souhaite un appui au développement de l'activité par l'intégration complète au sein de la PCP en en faisant un nouveau pilier, et en l'intégrant également dans l'OCM Pêche .

Irlande

Importance de ce secteur pour le 5^{ème} producteur de l'Union européenne, dont la part actuelle de 38% de la valeur de la production totale de produits de la mer demeure inférieure à la moyenne mondiale (environ 50%).

Compte tenu des difficultés actuelles du secteur, à la fois en termes de marchés et d'environnement, l'Irlande souhaite un soutien accentué à la vision expansionniste de l'aquaculture européenne, esquissée dans la récente communication de la Commission : « Building a sustainable future for aquaculture »

Norvège

La contribution décrit avec une satisfaction bien méritée son secteur aquacole et énumère les priorités du plan stratégique adopté en 2009 : lutte contre les maladies et parasites, optimisation du zonage, diversification de l'alimentation des animaux.

Pays-Bas

Appui fort au développement de l'activité et attente d'un programme d'action concret de la part de la Commission .

Pologne

Appui au développement de l'activité, par l'intégration au sein de la PCP mais en laissant une certaine autonomie de gestion aux Etats membres. Une attention particulière doit être apportée à l'aquaculture traditionnelle. Il faut stimuler l'intérêt de jeunes entrepreneurs et pêcheurs pour ce secteur.

Portugal

Appui au développement de l'activité, par l'intégration complète au sein de la PCP en en faisant un nouveau pilier.

Royaume Uni

Il reconnaît le rôle important que peut jouer l'aquaculture dans la fourniture de produits durables, eux-mêmes issus de matières premières fournies par des pêcheries durables ou des sources alternatives de protéines dont il convient d'encourager la production.

L'aquaculture doit demeurer essentiellement de compétence nationale, sans aides significatives.

Suède

La contribution présente un plaidoyer accentué en faveur du développement de l'activité, bridée par des législations et réglementations contraignantes dans l'UE, afin de réduire la dépendance alimentaire et de contribuer à l'économie des communautés côtières. Elle met également l'accent sur le développement de la certification et la réduction de l'empreinte environnementale.

Greenpeace

Elle ne devrait pas constituer une partie intégrante de la nouvelle politique des pêches. Ses pratiques diffèrent fondamentalement de celles de la pêche et se rapprochent davantage des pratiques agricoles. Il n'en reste pas moins nécessaire de parvenir à une aquaculture durable et respectueuse de l'environnement.

WWF

Elle ne devrait pas constituer l'un des piliers fondamentaux de la politique commune des pêches. Nécessité de traiter cette question séparément et avec des supports réglementaires distincts.

Une majorité d'Etats se déclare favorable à un développement de l'aquaculture par un soutien accentué à cette activité et une simplification des législations et réglementations qui l'encadrent. L'intégration de l'aquaculture à la PCP est diversement appréciée. Les ONGs souhaitent un traitement de l'aquaculture disjoint de celui de la pêche.

4. Les outils de gestion

4.1. capacité des flottes de pêche

Irlande

La situation varie considérablement selon les espèces dans les eaux souvent très poissonneuses environnant l'Irlande et donc fort convoitées par les Pays européens. La capacité -ou la sur-capacité- doit donc être prise en compte au cas par cas.

Norvège

Le document revient à plusieurs reprises sur la sur-capacité, premier challenge à relever en intégrant les gains de productivité et en adaptant la flotte à la ressource, ce qui implique la réduction du nombre de navires, même si cette variable ne détermine pas à elle seule la capacité halieutique.

L'entrée en flotte doit donc être contingentée et la reconstitution de stocks doit être appréciée en termes de réduction de la capacité

Pays-Bas

Nécessité de maintenir les plans de sortie de flotte pour certaines pêcheries (exemple du thon en Méditerranée).

Pologne

La Pologne est favorable à la mise en place d'un fonds spécifique pour les sorties de flotte. En revanche, elle estime que la gestion des plans de sortie de flotte doit se faire au niveau des Etats.

Portugal

Il est nécessaire de disposer d'une connaissance scientifique plus précise sur ce point pour éclairer une décision politique, qui doit prendre en compte les différences entre Etats, flottes, zones et systèmes de pêches..

Royaume Uni

La sur - capacité varie selon les pays et les pêcheries, mais le document, favorable à des approches régionalisées, ne fournit pas de pistes de réduction.

Le Royaume-Uni prône des plans de gestion à long terme pour tous les stocks, tout en reconnaissant la difficulté inhérente aux pêcheries multi-spécifiques, à la connaissance des interactions entre les stocks, ou avec l'écosystème.

Suède

Elle soutient les plans de gestion ou de reconstitution à long terme concernant tous les stocks exploités, décidés par la Commission ou au niveau régional et fondés sur des avis scientifiques. Ces avis seraient étendus à l'ensemble des composantes des écosystèmes.

Greenpeace

La nouvelle PCP devrait forcer les Etats membres à parvenir à une réduction de moitié de la capacité des flottes de pêche, voire davantage. Cette réduction quantitative devrait s'accompagner d'une restructuration qualitative des flottes.

WWF

Les questions de surcapacité doivent être traitées prioritairement. Nécessité d'établir une définition commune de la capacité pour mesurer de façon identique les capacités des bateaux et des flottes.

L'Irlande et le Royaume Uni insistent sur le caractère variable de la sur – capacité, la Norvège fait de sa résorption la clef de voûte d'une bonne gestion. Plusieurs contributions demandent la généralisation des plans de gestion ou de reconstitution, certaines le

maintien des plans de sortie de flotte. Il convient cependant de souligner la très grande prudence des réponses sur l'évaluation de la capacité et les voies de résorption. Les ONGs font de la réduction de la capacité une priorité, ce qui ne constitue pas une surprise.

4.2. droits à produire

Allemagne

L'Allemagne estime que les 3 piliers de la gestion (stabilité relative, quotas nationaux et possibilité d'échanges de quotas) doivent être maintenus. Une gestion par effort de pêche n'est pas à envisager (trop de bureaucratie), sauf en mesure transitoire.

Il faut déléguer la gestion des quotas à des OP renforcées.

L'Allemagne propose d'accorder des quotas supplémentaires aux OP qui s'engagent dans des programmes de pêches plus sélectives, de diminution des rejets, etc.

Danemark

Il affirme son attachement au principe de la stabilité relative assorti d'une plus grande flexibilité.

Le Danemark propose de remplacer les quotas de débarquement (landing quotas) par des quotas de captures (catch quotas), mutation qui s'accompagnerait d'une sophistication de la documentation des prises, dont l'enregistrement par caméra. L'acceptation et le respect d'un tel modèle conduiraient pour le navire (l'armateur) à un meilleur quota et à un allègement des contrôles.

Le Danemark se montre favorable aux quotas individuels transférables (QIT) en tant qu'outils de régulation de la capacité, mais considère que leur instauration relève totalement des EM.

Espagne

Affirmation de l'attachement au principe de la stabilité relative mais moyennant une plus grande flexibilité en fonction du type de pêche (monospécifique, ou multispécifique) ; régulation, à terme, par QIT et quotas de captures remplaçant les quotas de débarquement.

L'Espagne propose de réviser le système de TACs et quotas qui conduisent à l'augmentation des rejets par préférence aux individus de meilleure qualité.

Une gestion par effort de pêche est à envisager.

Irlande

Maintien, à tout prix, des préférences de La Haye.

Maintien du principe de la stabilité relative, mais amélioration de celui-ci au moyen d'une flexibilité accrue dans les échanges de quotas.

Besoin de simplification et de suppression des aspects bureaucratiques de la gestion.

Expression d'une certaine méfiance à l'égard des CCR, qui doivent conserver un rôle consultatif strictement limité.

Norvège

Elle ne comprend pas en quoi la stabilité relative limiterait la souplesse de gestion de la PCP et présente son principe de stabilité de la distribution (« distributional stability ») comme un axe important de sa politique, en particulier entre les différents segments de flotte. La souplesse nécessaire peut être obtenue par les mouvements de quotas.

La Norvège insiste sur son double système de régulation à travers des permis ou licences annuels et des quotas individuels ou individualisés par navire. A noter l'introduction d'un système de quotas structurel (SQS) pour la plupart des grands stocks exploités.

Ainsi, si un armateur dispose de plusieurs navires dotés de quotas, le quota d'un navire retiré de flotte peut abonder les navires restants.

Le quota national comprend l'ensemble des sous –quotas, y compris ceux nécessaires à la recherche, mais la connaissance de l'ensemble des captures, comme prises accessoires, poisson sous taille, dépassements de quotas est requise pour être déduite du quota national.

La Norvège se montre particulièrement critique vis à vis des quotas d'efforts de pêche : approche technocratique, ignorance des réalités économiques, micro-management, réglementations facilement contournables, course au poisson, dé-responsabilisation des acteurs.

Pays-Bas

Remise en cause du principe de la stabilité relative et désir d'une plus grande flexibilité dans les échanges de quotas, y compris en dehors de l'UE.

Il faut simplifier la gestion et généraliser les plans pluriannuels.

Les Pays-Bas estiment qu'il y a trop d'instruments de gestion, et que la PCP doit faire le choix d'un seul système de gestion, qui pourrait être le maximum de prises ou d'effort de pêche. Une division spatiale des droits de pêche est aussi une option. Ce système de gestion doit être effectué au niveau régional avec un rôle particulier des CCR.

Pologne

Affirmation de l'attachement au principe de la stabilité relative.

La Pologne est favorable au système actuel des TACs et Quotas, en faisant évoluer les TACs vers une gestion pluriannuelle et en étant favorable aux QIT en tant qu'outils de régulation de la capacité, mais elle considère que la régulation doit se faire au niveau national.

La Pologne est opposée à l'introduction de la régulation par effort de pêche, mais est favorable à l'utilisation de dispositifs de fermetures saisonnières ou géographiques.

Portugal

Affirmation de l'attachement au principe de la stabilité relative avec quelques corrections de distorsion.).

Il est proposé que le système de TACs et quotas soit maintenu pour les pêches monospécifiques.

Une gestion par effort de pêche est à envisager pour les pêcheries multispécifiques.

Les droits à produire transmissibles, comme par exemple les QIT, sont à prendre avec précaution, notamment pour ne pas éliminer la petite pêche.

En définitive, le choix du système de gestion doit se faire au niveau de l'Etat membre.

Royaume Uni

Il exprime clairement son attachement au principe de la stabilité relative et se déclare prêt à participer aux discussions portant sur le développement des transferts de droits qui respecteraient les avantages de ce principe ;

Il convient de remplacer les quotas de débarquement par des quotas de captures, d'établir des droits de pêche clairement définis et plus facilement transférables par achat, vente ou location ; il faut toutefois signaler que le terme de QIT (soit ITQ : individual transferable quota) n'apparaît pas dans le texte.

Suède

La Suède ne semble pas défavorable au transfert de quotas individuels ou, plus généralement, de droits, remarquant que, jusqu'à présent, il s'agit de pratiques administrées au niveau national, dont la rémanence est en soi un sujet important.

Greenpeace

Favorable à la protection des eaux européennes à hauteur de 40% du total par la création de réserves marines, où toute pêche serait interdite.

WWF

Les droits transférables pourraient constituer un des outils d'un plan de gouvernance à long terme (LTMP). Les décisions d'attribution de droits de pêche relèvent davantage de la responsabilité des états membres, éventuellement avec une coordination régionale, que de l'Union Européenne.

A l'exception notable des Pays Bas, défavorables, les contributions défendent le principe

de la stabilité relative, assortie, selon certaines, d'une plus grande flexibilité.

Plusieurs pays prônent le remplacement des quotas de débarquement par des quotas de captures, l'Espagne se distinguant par une demande de gestion par l'effort de pêche, position également exprimée par le Portugal pour les pêcheries multi-spécifiques.

Plusieurs Etats se disent favorables, de manière explicite ou implicite, à des quotas individuels transférables tout en revendiquant une gestion nationale de ces droits, ce qui pose question au regard du droit européen régissant les entreprises.

4.3. gestion des rejets

Allemagne

Des mesures techniques telles que le développement d'engins et de systèmes de pêches plus sélectifs ou la fermeture de zones à risques élevés de prises accessoires doivent être prises, car elles sont les plus rapides à mettre en œuvre. L'Allemagne estime que la nécessité de réduire les rejets ne passe pas uniquement par ces mesures mais aussi par l'évolution du système même de gestion. Un débarquement obligatoire de toutes les captures doit être progressivement introduit, ce qui donnera plus de responsabilités aux pêcheurs et permettra d'améliorer les données nécessaires pour les évaluations scientifiques.

Danemark

La contribution insiste tout particulièrement, à plusieurs reprises, sur la nécessité de réduire les rejets par le développement d'engins sélectifs dont l'usage serait rendu obligatoire pour certaines pêcheries.

Espagne

L'Espagne estime que la nécessité de réduire les rejets ne passe pas uniquement par le développement d'engins sélectifs, mais aussi par le système même de gestion. Un débarquement obligatoire de toutes les captures pourrait être envisagé.

Irlande

L'élimination graduelle des rejets est souhaitée, mais elle ne saurait s'appliquer de façon générale et uniforme.

Elle nécessite une analyse préalable approfondie des données multiples en cause, puis une synthèse sous forme d'un atlas exhaustif des rejets de produits de la pêche dans l'Union Européenne.

Norvège

La gestion des rejets fait l'objet d'un dispositif dissuasif comportant, outre les aires marines protégées, des fermetures géographiques temporaires, des zones interdites en permanence au chalutage et des zones « à poisson sous taille ». S'y ajoute l'équipement des chaluts en dispositifs sélectifs. Parallèlement, la Norvège a mis en place un dispositif réglementaire à partir d'une estimation des prises non intentionnelles.

Pays-Bas

Les Pays Bas affirment la nécessité de bannir les rejets par l'interdiction d'engins, la fin des tailles minimales (!), le débarquement obligatoire de toutes les prises, la fermeture temporaire de certaines zones. La mise en place des mesures doit se faire progressivement au niveau régional.

Pologne

La Pologne reconnaît la nécessité de réduire les rejets par le développement d'engins sélectifs et d'introduire progressivement l'obligation de tout ramener à terre.

Royaume Uni

La réduction des rejets, des prises accessoires ou accidentelles passe par la flexibilité des droits,

les limites de captures et des démarches régionalisées adaptées aux pêcheries.

Greenpeace

Aucun outil de gouvernance ne fournit la solution unique en or massif. Il s'agit d'appliquer l'outil adéquat à la tâche correspondante. Les rejets doivent purement et simplement être bannis.

Les points mis en exergue par plusieurs contributions sont la sélectivité des engins mais aussi des engins interdits à usage obligatoire, des fermetures saisonnières ou géographiques, voire l'obligation progressive du débarquement de l'ensemble des captures.

L'Irlande demande une analyse préalable approfondie, les Pays Bas et le Royaume Uni insistent sur la nécessité de démarches régionales.

4.4. commerce et marchés

Allemagne

L'Allemagne insiste sur le maintien de l'OCM Pêche. Son intervention doit être principalement affectée à la mise en place des organisations de producteurs (OP) et à leur renforcement, au développement de la traçabilité et de la transparence tout au long de la chaîne (code barre depuis la première vente jusqu'au consommateur) et à la promotion de la certification et des labels de qualité. En revanche elle est opposée au maintien des prix d'intervention, tant pour le retrait que pour le report et la transformation.

Enfin, elle demande une fermeté accrue vis-à-vis des produits issus de pêcheries INN (illégales, non régulées, non déclarées).

Danemark

Le document évoque sans ambiguïté l'éventualité de la disparition de l'intervention, le développement de la certification, par ailleurs demandée par les chaînes de la distribution, mais aussi un nécessaire renforcement des efforts pour une libéralisation du commerce des produits.

Espagne

L'Espagne insiste sur le maintien de l'intervention pour la mise en place des OP, leur renforcement, le développement de la traçabilité (code barre depuis la première vente jusqu'au consommateur), et le maintien des prix d'intervention pour le report et la transformation. Par ailleurs il est demandé de développer des actions d'information et de promotion auprès des consommateurs.

Enfin, l'Espagne exprime une demande de fermeté vis-à-vis des pays tiers n'adoptant pas les mêmes normes environnementales et sanitaires.

Irlande

Critique de l'actuelle PCP qui n'a pas atteint ses objectifs en la matière et qui doit donc être substantiellement modifiée en intégrant une certaine dose de préférence communautaire, au détriment des produits importés de pays à bas coûts de production.

Au niveau de l'Union européenne, renforcement du rôle des OP, avec financement communautaire adéquat.

Norvège

On retrouve sous cette rubrique une volonté affichée de réduire la dépendance des concours publics et une remarque ironique sur degré d'organisation du secteur des pêches de l'UE.

La Norvège ne peut que souhaiter une extension du rôle de OP, une meilleure prise en compte de la durabilité, y compris dans la fourniture des données facilitant le contrôle, ou du nombre d'agents dédiés au contrôle de la ressource, à l'instar de son modèle national, accompagnée d'une plus grande autonomie dans le respect des contraintes établies. Toutefois, les prix minima doivent être fixés de manière réaliste, sur la base du marché.

Le document regrette le manque de transparence (accréditation, certification & labels), la polarisation sur certaines espèces et l'absence de standards communs qui peuvent conduire à une confusion chez le consommateur. Il propose de mener une réflexion sous l'égide de l'OCDE et de la FAO. S'agissant du volet externe des marchés, l'argumentaire repose sur la vocation exportatrice de la Norvège en direction de l'UE : éviter le protectionnisme, simplifier le tarif douanier, intégrer les externalités (transport, emballages, pollution).

Pays-Bas

Le document insiste sur le maintien de l'intervention pour la mise en place des OP et leur renforcement, le développement de la certification, par ailleurs demandée par les chaînes de la distribution, mais aussi un nécessaire renforcement des efforts pour une libéralisation du commerce des produits.

Pologne

Le document insiste sur le maintien de l'intervention pour la mise en place des OP et leur renforcement, en leur donnant une part importante dans la gestion des quotas.

Il accorde de l'importance à la traçabilité et demande le développement de la promotion des produits.

Portugal

Le document insiste sur le maintien des prix d'intervention pour le retrait, le report et la transformation. Par ailleurs il est favorable à la proposition d'aider les OP, notamment en matière d'amélioration de la qualité.

Royaume Uni

Il souhaite un renforcement du rôle des OP en matière de préparation des plans de gestion et de développement d'initiatives aval (certification, traçabilité), assorti de critères de reconnaissances clair et rigoureux.

Le document rappelle à plusieurs reprises le rôle central du marché dans la rentabilité du secteur au regard de l'octroi d'aides publiques et les opportunités présentées par les niches.

Greenpeace

L'union européenne ne devrait pas promouvoir d'augmentation de la consommation de poisson, ni maintenant ni demain. Tous les produits de la pêche devraient être certifiés en conformité avec certains standards applicables tant à la production européenne qu'aux produits importés.

WWF

Avis favorable à une éco-certification par un organisme tiers intégrant la traçabilité comme un outil permettant de suivre le poisson depuis le filet jusqu'à l'assiette.

Les thèmes les plus cités dans les contributions sont ceux de traçabilité et de certification, à un moindre degré celui de promotion des produits.

La demande d'une intervention est majoritaire, l'Allemagne, le Danemark y étant opposés.

En dehors des Pays Bas, favorables à une libéralisation des échanges, plusieurs Etats demandent une plus grande fermeté vis-à-vis des pays tiers, fondée en particulier sur la répression de la pêche INN, le respect de normes environnementales et sanitaires, ou les faibles coûts de production.

Les ONGs mettent également en avant la nécessité d'une certification, applicable, pour Greenpeace, à tous les produits consommés dans l'U.E.

4.5. outils d'accompagnement

Allemagne

Maintien du FEP à titre transitoire, avec une stratégie de décroissance progressive des subventions à long terme.

Les financements doivent permettre de continuer à court terme l'adaptation de la flotte à la ressource, la diminution des rejets, la reconstitution des stocks. A long terme, ne devraient rester que les aides aux infrastructures publiques, et aux activités de recherche et développement.

La réserve de crise proposée dans le Livre vert ne semble pas nécessaire, surtout pour des compensations telles que le prix du carburant.

Danemark

Le document présente des axes habituels comme l'innovation, les projets – pilotes, une aide aux PVD pour les pêcheries durables,...

Ces outils doivent être considérés comme transitoires, la gestion devant être fondée sur les conséquences économiques pertinentes de la sur-capacité, ce que permettent QIT et quotas de captures.

Espagne

Maintien du FEP avec de nouvelles priorités de financement en adéquation avec les nouveaux objectifs (pêche côtière, introduction du rendement maximum durable, renforcement des mécanismes de marché, intégration de l'aquaculture etc.

Les mécanismes de financement doivent être rendus plus souples (notamment pour prendre en compte des aléas imprévisibles), en restant dans un cadre législatif européen et national, mais en permettant d'adopter des mesures temporaires de façon très rapide. Une réserve de crise devrait aussi être constituée.

Irlande

Plaidoyer pour le maintien, voire le développement de l'aide européenne dans l'avenir (total de l'enveloppe du FEP pour la période 2007-2013 : 3 818 Milliards d'Euros, dont 2 330 au titre du second instrument), en direction des petits pays disposant de côtes importantes, (comme l'Irlande !) pour l'ensemble des objectifs de la nouvelle PCP, y compris pour les plans de sorties de flottes à maintenir et pour compenser les effets adverses à court terme de la future PCP sur les opérateurs de toutes tailles (surtout petite) et de toutes conditions.

S'y ajoutent des considérations sociales et d'aménagement du territoire.

Norvège

Outre une volonté réitérée de dispenser le secteur de concours publics permanents, le document évoque des plans de sortie de flotte transitoires et ciblés pour les petits navires et met en exergue les avantages retirés des campagnes de promotion générique, avec un retour sur investissement évalué à 4/1.

Pays-Bas

Outils considérés comme transitoires et ne devant aller que vers les projets innovants notamment en matière de diminution des rejets, de sélectivité, de diminution des coûts énergétiques, de rénovation des infrastructures de commercialisation, etc. Les plans de sortie de flotte ont montré leurs limites et ne devraient être mis en place que pour des actions très spécifiques (thoniers méditerranéens) et limitées dans le temps.

Pologne

Maintien des outils financiers actuels notamment pour la modernisation des navires vers des systèmes plus tournés vers la protection de l'environnement et pour la transition vers le « non-rejet ». Affirmation forte du maintien de la différence entre régions de convergence et de non-convergence.

Royaume Uni

Les instruments financiers doivent être prioritairement consacrés, en accompagnement de la réforme, à l'aide aux processus de transition vers des méthodes de pêche durable et le secteur doit, à plus long terme, se passer de concours permanents.

Suède

La Suède souhaite lutter contre le sur – investissement, y compris lorsqu'il se dissimule sous le recherche de sécurité, de meilleures conditions de travail, d'hygiène et de qualité des produits.

Greenpeace

Suppression progressive des subventions permanentes au secteur, mais maintien sur une base de temps limitée des aides permettant d'atténuer les impacts sociaux de la restructuration.

WWF

Plutôt que de créer une soupape de sécurité pour des financements au coup par coup en cas de crise, il vaudrait mieux se concentrer sur la création d'une filière prospère et forte. Maintien du FEP à titre transitoire et à court terme.

Le point commun des contributions est que, sous divers vocables, elles placent le F.E.P. en tant qu'outil d'accompagnement de la réforme de la P.C.P. vers une pêche durable. Le caractère transitoire de ce fonds est souligné par plusieurs Etats et par les ONG, qui prônent soit sa disparition à terme (phasing out), soit son repli sur le financement d'infrastructures publiques ou de l'innovation.

La constitution d'une réserve de crise est controversée ; l'Irlande souligne l'intérêt de développer les interventions du F.E.P.

5. Contrôle

Allemagne

Le contrôle doit continuer à être renforcé, tant au niveau des déclarations qui devrait être confiées aux OP, que des situations de pêche (introduction de vidéos caméras). Sur un plan plus général, le Règlement du contrôle des pêches adopté en 2009 devrait améliorer la culture du respect des obligations, et avant toute nouvelle évolution, il faut examiner l'impact de ce règlement, ce qui ne peut se faire avant quelques années.

Danemark

Il faut simplifier, appliquer une approche fondée sur l'analyse de risque, développer des objectifs qualitatifs.

Le contrôle doit demeurer de la responsabilité des Etats, la supervision, le pilotage et la coordination entre ceux-ci étant de la compétence de l'UE.

Espagne

Le contrôle doit continuer à être renforcé, tant au niveau des déclarations que des situations de pêche. Les normes de contrôle et de répression doivent être homogénéisées entre les Etats membres, notamment à travers l'action de l'Agence européenne de contrôle des pêches.

Le contrôle doit demeurer de la responsabilité des Etats, la supervision, le pilotage et la coordination entre ceux-ci étant de la compétence de l'UE.

Irlande

Importance assignée au contrôle, à la surveillance et à la réglementation de la collecte des données, afin d'éviter les dérapages constatés au niveau de la mise en œuvre de l'actuelle PCP.

Norvège

Elle insiste à plusieurs reprises sur l'établissement d'une culture de la conformité, dans laquelle l'activité des contrôleurs des pêches est la réponse la plus rapide et adaptée.

Pays-Bas

Pas de chapitre spécifique, autre que le rappel au règlement de contrôle des pêches récemment adopté.

Pologne

Les mesures introduites en octobre 2009 sont une réponse appropriée au problème du contrôle et doivent être effectivement mises en œuvre.

Une évolution vers un système plus intégré ne peut se faire qu'après évaluation des résultats qui seront atteints par l'application de ces mesures .

Royaume Uni

Le Royaume Uni insiste sur l'utilisation des nouvelles technologies, mais également sur la nécessité d'un système - cadre centralisé de contrôles au niveau européen, les Etats adoptant une méthode fondée sur l'analyse de risque.

Greenpeace

Favorable à l'instauration d'un lien entre le respect effectif des contrôles des responsabilités et le financement communautaire, au double sens des opérateurs et des Etats membres eux-mêmes.

WWF

Soutien fort aux mesures récemment adoptées en matière de contrôle, entraînant la suppression des aides financières aux navires violant les règles de contrôle ainsi qu'aux Etats ne respectant pas la mise en œuvre des dites règles.

Toutes les contributions sont favorables à un renforcement des contrôles afin de développer une culture du respect des obligations ou une culture de la conformité.

Tous les Etats souhaitent exercer cette compétence, mais reconnaissent à l'U.E. les rôles de superviser, piloter et coordonner les activités de contrôle. Le Royaume Uni souhaite l'utilisation de nouvelles technologies.

6. Amélioration des connaissances scientifiques

Allemagne

La Recherche et la connaissance doit recevoir une certaine priorité, notamment en terme de coordination des programmes et d'implication de l'ensemble des acteurs professionnels. Elle doit autant porter sur les aspects « pêche » sensu stricto que sur les relations avec les écosystèmes, les espèces non ciblées, les habitats, etc.

Pologne

Les CCR doivent être renforcés avec une présence accrue de la communauté scientifique

Royaume Uni

Il appelle l'attention sur l'optimisation du recours à une ressource scientifique « finie » et sur la capacité de la profession à fournir des données concourant notamment à l'évaluation des stocks. Le document évoque également des plans de reconstitution des stocks établis pour une période longue (10 ans par exemple) et révisables.

Greenpeace

Une recherche scientifique de haute qualité dépendra largement d'une allocation adéquate des ressources humaines, de la disponibilité des données et de la transparence du management de l'information. Il est de plus essentiel de respecter les conseils scientifiques en résultant dans l'élaboration des décisions à tous les niveaux. (Ce qui n'est pas le cas actuellement.)

WWF

Une expertise scientifique solide doit figurer au cœur de la nouvelle politique commune des pêches, à la fois pour la récolte des données et pour prioriser les besoins les plus critiques. Les mêmes normes devraient s'appliquer à toutes les mers concernées.

Conclusion

En termes d'objectifs, les contributions analysées mettent l'accent, sous divers termes, sur la nécessité de promouvoir l'exercice d'une pêche responsable et durable ainsi que le respect des écosystèmes. Plusieurs d'entre eux ont intégré l'influence de la DCSMM sur la PCP et souhaitent replacer celle-ci dans le cadre plus large de la Politique Maritime Intégrée de l'U.E. La protection des pêcheries ou communautés côtières est également mentionnée, ainsi que quelques aspects, tels le rôle du marché, l'absence de concours aux activités non rentables.

S'agissant de la gouvernance, les Etats souhaitent confier au Conseil et au Parlement les rôles d'orientation stratégique, de vision à long terme, et conserver la mise en œuvre des décisions dans le cadre d'une coopération, en liaison avec des CCR demeurant consultatifs.

Les Etats membres et les ONGs reconnaissent à l'U.E. une responsabilité particulière dans la promotion d'une meilleure gouvernance des pêcheries concernées par les accords de coopération avec les pays tiers et prônent un renforcement des organisations régionales des pêches.

La plupart d'entre eux se montrent favorables à ce que la pêche côtière bénéficie d'un régime particulier, motivé en particulier par l'impossibilité de définir au niveau européen ce type de pêche. Il faut cependant souligner que la multiplicité des expressions utilisées recouvre des perceptions différentes de cette activité.

Une majorité d'Etats se déclare favorable à un développement de l'aquaculture par un soutien accentué à cette activité et une simplification des législations et réglementations qui l'encadrent. L'intégration de l'aquaculture à la PCP est diversement appréciée, en particulier par les ONGs, qui souhaitent un traitement de l'aquaculture disjoint de celui de la pêche.

S'il convient de souligner la très grande prudence des réponses des Etats sur l'évaluation de la capacité et les voies à utiliser pour la résorber, il faut noter un fort attachement au principe de la stabilité relative, assortie d'une flexibilité accrue de la mobilité des quotas et, par contre, une défiance assez générale vis à vis d'une gestion par l'effort de pêche. Plusieurs pays prônent le remplacement des quotas de débarquement par des quotas de captures, accompagné, à terme, par l'obligation de débarquer toutes les captures.

A la limitation des rejets font en général écho la recherche d'engins plus sélectifs et l'instauration de fermetures géographiques ou saisonnières, Greenpeace demandant le classement en réserve intégrale de pêche de 40 % des eaux européennes.

Toutes les contributions sont favorables au développement de la traçabilité voire de la certification des produits de la pêche européenne, plusieurs Etats demandant une plus grande fermeté vis à vis des importations et de la pêche illégale, non autorisée, non déclarée.

Dans les positions exprimées sur les aspects financiers, qu'il s'agisse de l'intervention, des aides à l'investissement, du FEP, les pays du nord de l'Europe se montrent en majorité favorables à des régimes temporaires, outils d'adaptation des pêches européennes.

Toutes les contributions qui ont évoqué ce point sont favorables à un renforcement des contrôles afin de développer une culture du respect des obligations ou une culture de la conformité. Les Etats souhaitent exercer cette compétence, mais reconnaissent à l'U.E. les rôles de superviser, piloter et coordonner les activités de contrôle.

Enfin, plusieurs contribution d'Etats ou d'ONGs soulignent l'importance du secteur de la recherche scientifique, ressource limitée, dans la prise de décision en matière de gestion des stocks ou de connaissance des écosystèmes.

Signatures des missionnaires

Gilles DARGNIES

Inspecteur Général de l'administration

Louis-Pierre BALAY

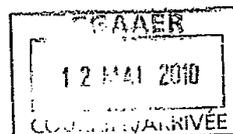
Ingénieur général des ponts, des eaux et des
forêts

Philippe FERLIN

Ingénieur général des ponts, des eaux et des
forêts

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Balay', written over a horizontal line.

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Le directeur

3, place de Fontenoy
75 007 Paris
+33 (0) 1 49 55 82 01

*Désigne
Philippe
Mauguin
à la direction
ATA*

Paris, le 10 MAI 2010

Monsieur le Vice-président

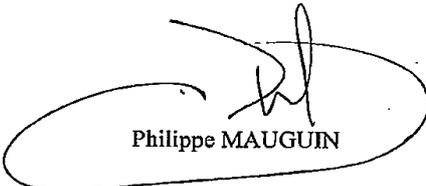
La DPMA porte une attention particulière sur le projet de réforme de la PCP, et se doit d'anticiper sur les propositions qui viendront de la Commission européenne au cours de la seconde partie de cette année 2010. Comme vous le savez, nous avons organisé au cours du dernier trimestre 2009 les Assises de la Pêche qui ont permis d'adresser à la Commission une réponse au Livre vert que cette dernière avait transmis aux Etats membres en prévision de la réforme de la PCP.

Dans l'attente d'un projet plus élaboré de la Commission, et afin de prendre de l'avance pour l'élaboration de la position française, il est nous paraît important de nous pencher sur deux points essentiels :

- une analyse des positions des autres principaux pays membres en réponse au Livre vert , en essayant d'en tirer les points de convergence et de divergence avec les positions exprimée par la France
- une analyse comparative des aspects sociaux de la gestion de la pêche dans les autres pays membres, de façon à nourrir le débat que la France veut ouvrir sur le volet social de la PCP. La diversité des compétences acquises au sein du CGAAER et notamment son implication dans l'organisation et l'animation des Assises de la Pêche, devrait lui permettre d'apporter un appui conséquent à ma direction sur ces deux analyses.

Je souhaiterai donc que le CGAAER se saisisse de cette question, en relation avec les services de la DPMA, en mobilisant en outre, le réseau de nos attachés agricoles en poste dans les pays européens. .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de ma considération distinguée.


Philippe MAUGUIN

M. Jacques BRULHET
Vice-Président du CGAAER

Projet de lettre de saisine DPMA PCP-1.doc-10/05/10-12:05

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de rencontre</i>
MAUGUIN	Philippe	MAAP - DPMA	Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture	12/07/10
SAVOURET	Pascal	MAAP - DPMA	Sous-directeur des ressources halieutiques	12/07/10

Annexe 3 : Liste des textes de référence

Les réponses au Livre vert de la Commission sont consultables sur le site :

http://ec.europa.eu/fisheries/reform/consultation/received/index_en.htm

Elles sont classées sous les rubriques suivantes :

- organismes enregistrés par la Commission,
- autorités publiques,
- organismes non enregistrés,
- contributions individuelles.